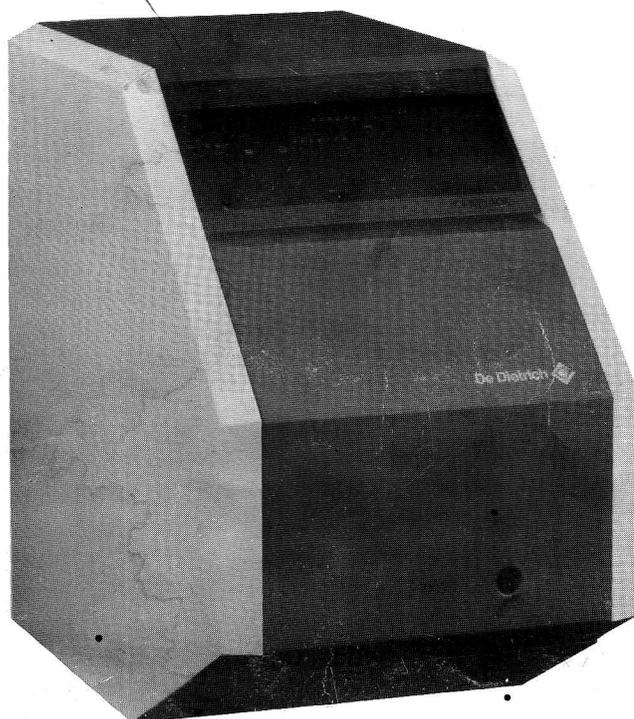


Instructions d'utilisation et d'entretien des chaudières CFM 240 EF

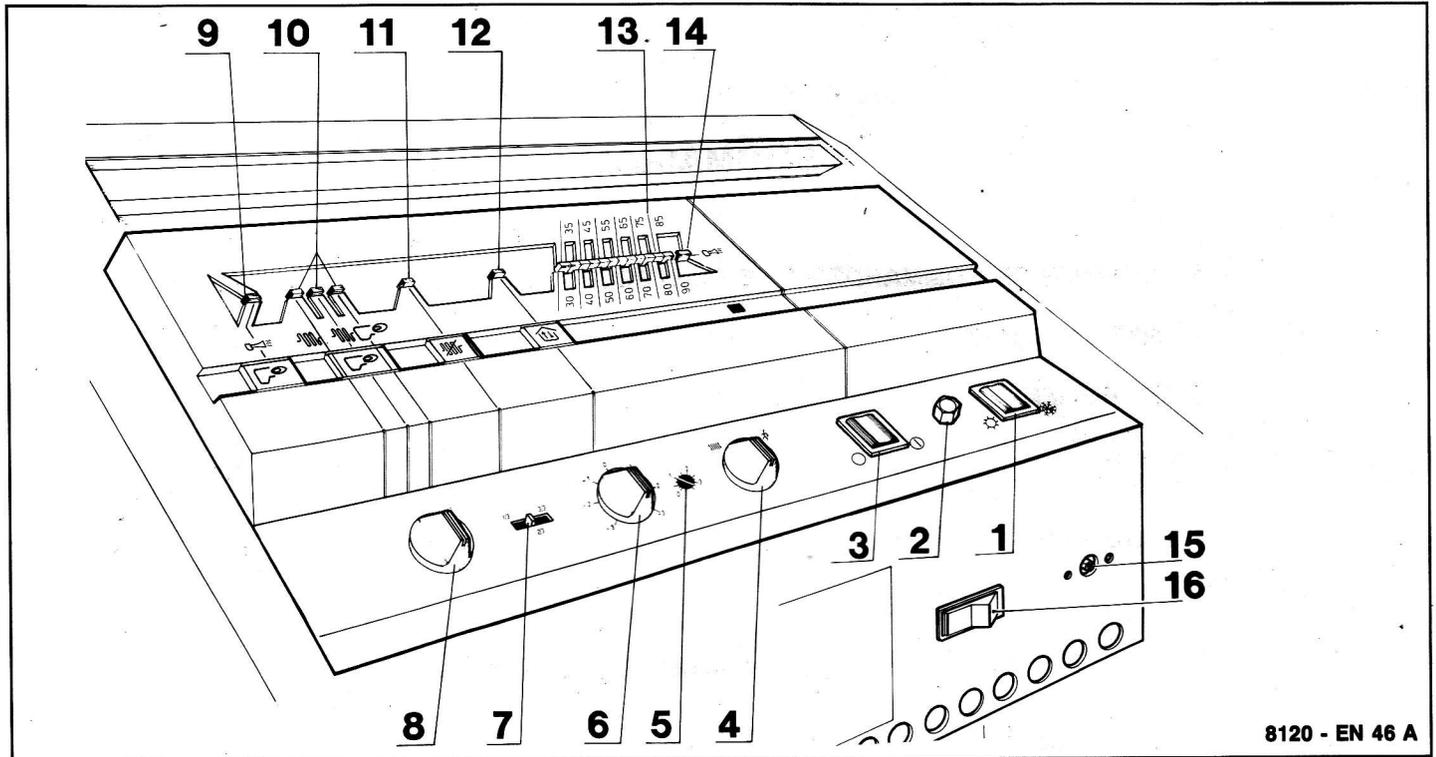


1,5 b froid
2 b chaud

SOMMAIRE

1. ORGANES DE COMMANDE ET DE CONTROLE	2
2. MISE EN SERVICE	3
3. ENTRETIEN	3
3.1 Chaudière	3
3.2 Brûleur	4
3.3 Fonctionnement manuel	5
4. GARANTIE	5

1. ORGANES DE COMMANDE ET DE CONTROLE



8120 - EN 46 A

1. Interrupteur Eté/Hiver :

En position ☼, le chauffage et éventuellement l'eau chaude sanitaire est en service. En position ☀, le chauffage est arrêté, seule la production d'eau chaude sanitaire est en service si elle existe.

2. Thermostat de sécurité à réarmement manuel :

Il est réglé à 110°C. en cas de surchauffe, l'alimentation est coupée. La remise en route se fait en appuyant sur le bouton de réarmement après avoir dévissé le capuchon hexagonal noir.

3. Interrupteur Marche/Arrêt :

Il coupe l'alimentation des circuits de commande de la chaudière, mais attention : la chaudière reste sous tension.

Remarque : En cas d'arrêt prolongé de la chaudière, couper l'alimentation des circuits de commande à l'aide de l'interrupteur 3 et ne pas oublier de couper également l'alimentation de la puissance au tableau de distribution de l'installation.

4. Sélecteur technicien :

La position normale de fonctionnement est la position fioul ■. En position ☼, la chaudière fonctionne en marche forcée au fioul quels que soient les réglages de la régulation. La température sera limitée par le thermostat limiteur réglé à 90°C. Cette position est essentiellement utilisée pour effectuer les contrôles de combustion.

5. Potentiomètre de réglage de la courbe de chauffe :

Il permet d'ajuster la température de départ de l'eau de chauffage en fonction de la température extérieure en tenant compte des caractéristiques propres de l'installation. Ce réglage est en principe fait par l'installateur.

Si au cours de la première saison de chauffe le chauffage ne vous a pas paru satisfaisant (trop chaud ou trop froid à certaines périodes), faites part de vos observations à l'installateur, qui modifiera éventuellement le réglage de la courbe de chauffe en conséquence.

6. Potentiomètre de correction de la température ambiante :

Il est gradué de -3 à +3. Le déplacement de ce potentiomètre d'une graduation vers la droite ou la gauche, donne une variation de la température ambiante de $\pm 5^\circ\text{C}$.

7. Sélecteur du niveau de délestage :

Permet de sélectionner la puissance électrique à délester : 1/3, 2/3 ou toute la puissance lorsque l'installation est équipée d'un délesteur individuel par relais d'intensité (non fourni).

Exemple : Sélecteur sur 2/3 : ici la partie électrique est délestée de 2/3, c'est à dire que pour une chaudière de 9 kW, la puissance sera réduite à 3 kW.

8. Sélecteur de mode de fonctionnement :

- **Électrique** ☼ : la chaudière n'utilisera que l'énergie électrique.

- **Electrofioul** ☼☼ : la régulation fera fonctionner suivant les besoins énergétiques croissants et successivement les 3 étages électriques avec une temporisation de 105 secondes entre étage, puis le brûleur fioul avec une temporisation de quelques minutes. La priorité est donnée au mode de chauffage électrique sauf lorsque la télécommande de tarif EJP d'EDF bascule, auquel cas, le brûleur se mettra automatiquement en route s'il y a demande de chauffage.

- **Fioul** ☼ : la chaudière n'utilisera que le fioul, les résistances électriques seront coupées.

9. Voyant alarme brûleur :

Le voyant s'allume lorsque le coffret du brûleur bascule en sécurité. La remise en route se fait en appuyant sur le bouton rouge du boîtier de sécurité situé sur l'avant de la chaudière.

10. Voyant :

Indique le mode de fonctionnement défini par la position du sélecteur 8.

11. Voyant :

Indique qu'un délestage (individuel ou EJP) est en cours.

12. Voyant :

Indique que la régulation est en demande de chauffage.

13. Thermomètre électronique :

Il est gradué de 30° à 90°. Il est actif dès la mise sous tension de la chaudière.

14. Visualisation du limiteur 90°C :

Le thermostat limiteur à 90°C surveille par l'intermédiaire de la sonde de température d'eau la température au centre du bloc résistances. Quand cette température atteint 90°C, il coupe la chaudière, met l'accélérateur en route (s'il est arrêté), et allume le voyant **14**.

Remarque :

Si l'interrupteur Été/Hiver **1** étant sur «Été», les radiateurs sont chauds, appelez l'installateur. Si de plus le voyant **14** reste allumé, couper l'alimentation générale de la chaudière au niveau du tableau de répartition du logement et appeler l'installateur.

15. Thermostat «Dérangement» :

Il permet la régulation de la chaudière en cas de dérangement de la régulation électronique et de mise en marche forcée par l'intermédiaire de l'interrupteur **16**. Il est accessible en enlevant le capot avant de la chaudière (Règlage d'usine 65°C).

16: Interrupteur «Dérangement» :

Il court-circuite la régulation et permet la mise en marche forcée du brûleur en cas de dérangement de celle-ci. Il est accessible en enlevant le capot avant de la chaudière.

2. MISE EN SERVICE

Avant l'allumage de la chaudière, s'assurer que l'installation est bien remplie d'eau. Suivre les instructions de l'installateur.

Mancœuvres à effectuer :

- Choisir le mode de fonctionnement (fioul, électrofioul ou électrique) à l'aide du sélecteur à 3 positions **8**.
- Vérifier que le sélecteur technicien **4** est en position chauffage **■**.
- Vérifier que le thermostat de sécurité est bien armé. Pour cela, dévisser le capuchon noir **2** et appuyer sur le bouton de réarmement.
- Positionner l'interrupteur été/hiver **1** sur hiver **✱**.
- Enclencher l'interrupteur Marche/Arrêt **1**. S'il y a demande de chauffage, le voyant **12** doit s'allumer avec un délai d'environ 15 s. Le voyant **10** correspondant au mode de fonctionnement choisi doit s'allumer également.
- Au bout de quelques heures de fonctionnement, agir éventuellement sur le bouton de correction de la température ambiante.

Remarque : Si au cours de la 1^{ère} saison de chauffe, vous avez eu trop chaud ou trop froid à certaines périodes, faites part de vos observations à l'installateur qui modifiera éventuellement le réglage de la courbe de chauffe en conséquence.

3. ENTRETIEN

Il est déconseillé de vidanger l'installation, sauf en cas de nécessité absolue.

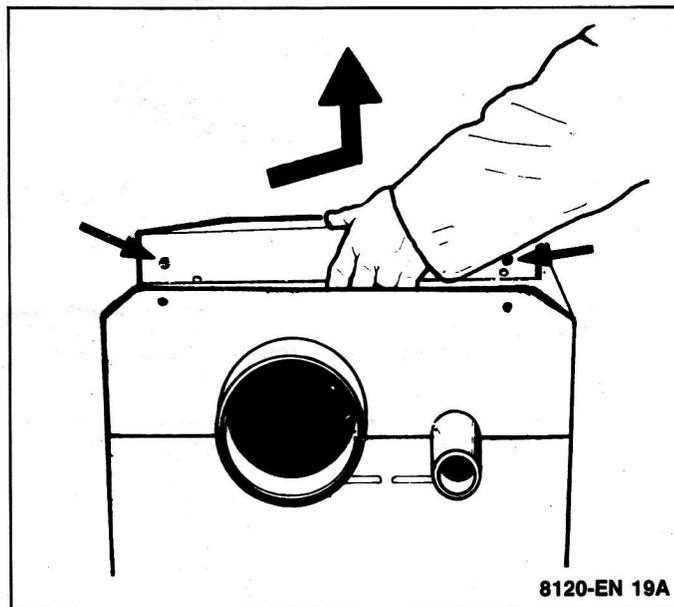
Vérifier régulièrement le niveau d'eau de l'installation et le compléter s'il y a lieu en évitant l'entrée brutale de l'eau froide dans la chaudière chaude. Cette opération ne doit se faire que quelques fois par saison. Dans le cas contraire, chercher la fuite et y remédier.

3.1 Chaudière

Le bon rendement de la chaudière dépend de son état de propreté.

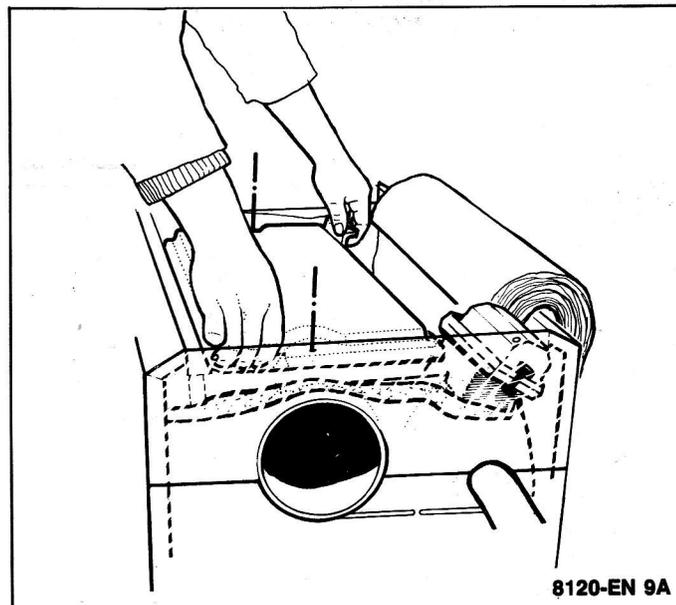
Pour cela :

- Mettre l'interrupteur Marche/Arrêt sur Arrêt.
- Couper l'alimentation électrique de la chaudière au niveau du tableau de répartition du logement.
- Attendre quelques minutes après l'arrêt, avant de procéder au ramonage.
- Dévisser les 2 vis de fixation à l'arrière du chapiteau.
- Pousser le chapiteau vers l'avant et le retirer.



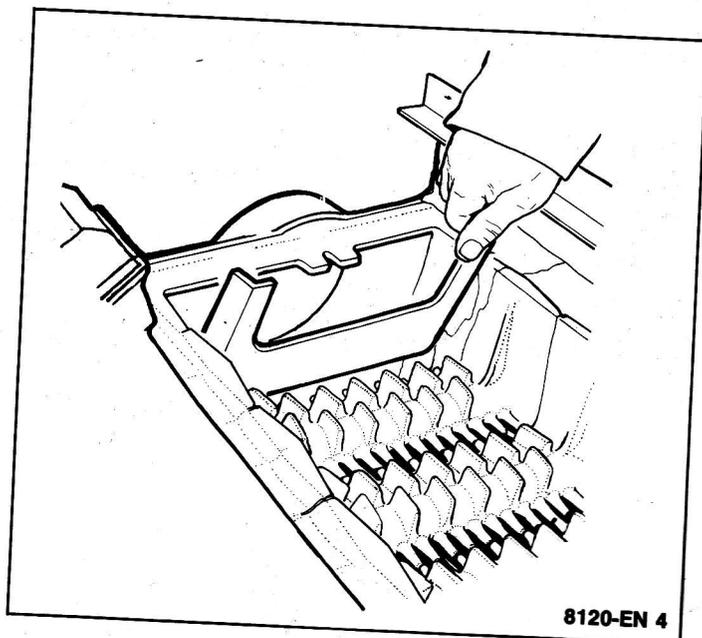
8120-EN 19A

- Soulever la trappe de ramonage en dévissant les deux écrous à oreilles après avoir écarté l'isolation.



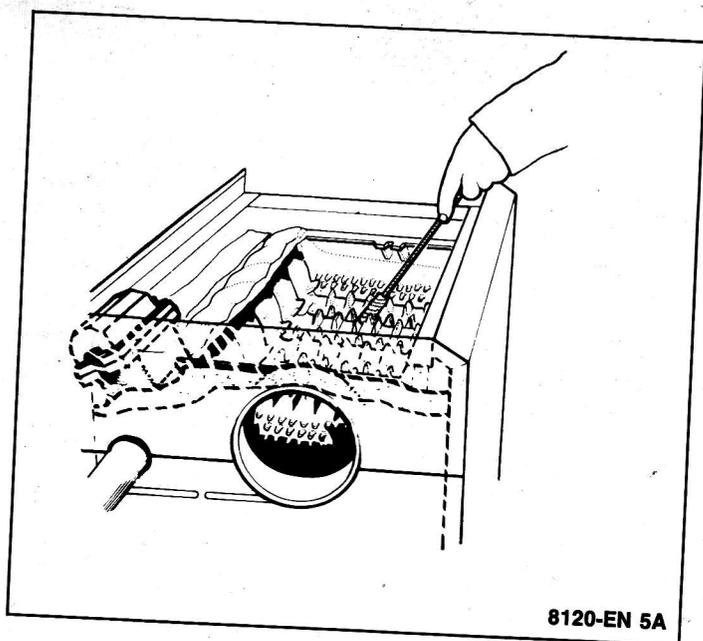
8120-EN 9A

- Retirer la chicane.



8120-EN 4

- Ramoner soigneusement à l'aide de la brosse livrée aussi souvent que son état d'encrassement l'exige et au moins comme la cheminée une fois chaque année ou davantage suivant la réglementation en vigueur.



8120-EN 5A

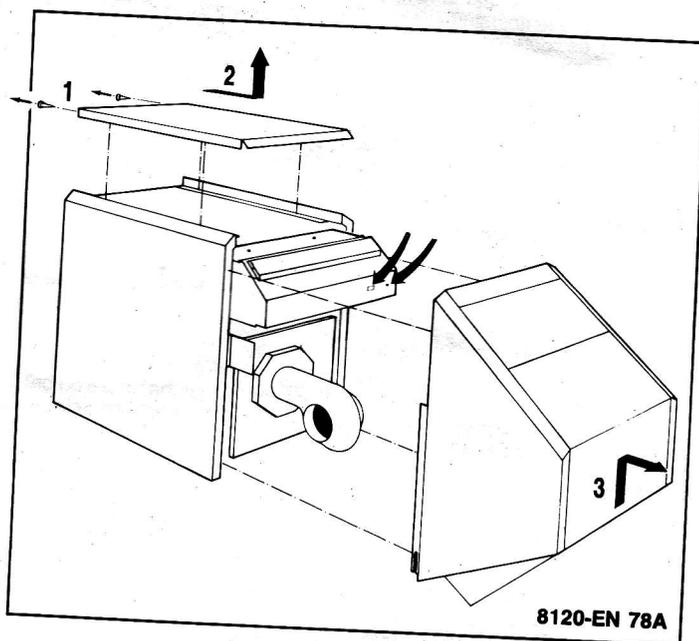
Pour la remise en place, procéder en sens inverse.

3.2 Brûleur

L'entretien du brûleur est à faire par un spécialiste.

Pour accéder au brûleur, couper l'alimentation électrique, puis procéder de la façon suivante :

- 1- Dévisser les 2 vis de fixation à l'arrière du chapiteau.
- 2- Démonter le chapiteau en le poussant vers l'avant et en le soulevant.
- 3- Soulever le capot de la chaudière et le laisser basculer vers l'avant ; le retirer.

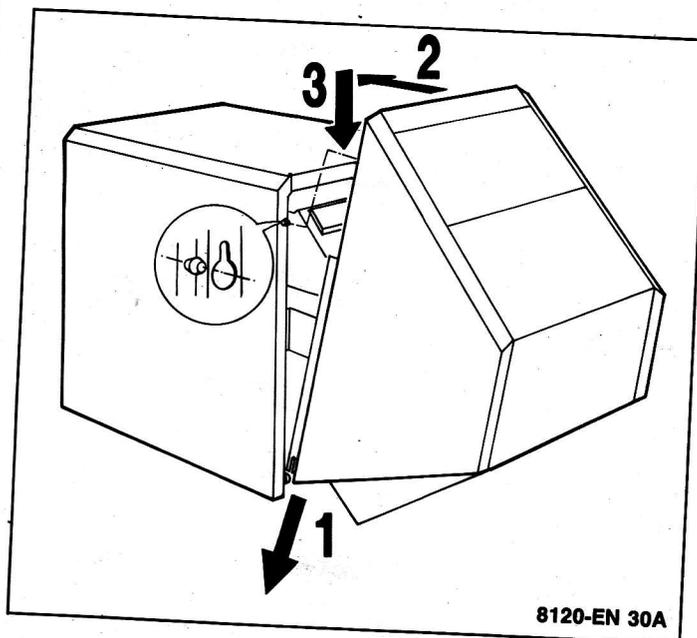


8120-EN 78A

Nota :

Pour remettre le capot en place :

- poser en premier la partie inférieure du capot sur les deux supports latéraux,
- basculer le capot de manière à engager les trous oblongs de la partie supérieure sur les supports latéraux puis appuyer sur l'avant du capot pour le mettre en place.



8120-EN 30A

Pour la remise en place du chapiteau, procéder à l'inverse du démontage.

3.3 Fonctionnement manuel

Votre chaudière est équipée d'un interrupteur manuel, utilisable exceptionnellement en cas de dérangement, en attendant l'intervention d'un technicien.

Cet interrupteur est accessible après avoir enlevé le capot de la chaudière (voir fig. N° 8120-EN 78 § 3.2).

Lorsque l'interrupteur «Dérangement» est actionné (son voyant est allumé), la régulation est assurée par un thermostat réglable à l'aide d'un tournevis (réglage d'usine 65°C).

Ne pas oublier de remettre l'interrupteur en position normale (voyant éteint) après intervention du spécialiste.

4. GARANTIE

Vous venez d'acquérir un appareil DE DIETRICH et nous vous remercions de la confiance que vous nous avez témoignée. Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que notre produit gardera d'autant plus ses qualités premières qu'il sera vérifié et entretenu périodiquement. Votre installateur et tout le réseau DE DIETRICH restent, bien entendu, à votre disposition.

Conditions de garantie

Nos appareils sont garantis contre tout vice de matière ou défaut intrinsèque de fonctionnement à partir de la date d'achat de l'appareil par l'utilisateur. La date d'achat doit être certifiée par le bon de garantie portant le cachet de l'installateur.

Notre responsabilité en qualité de constructeur ne saurait être engagée au titre de l'installation des appareils, la charge de cette dernière ne nous incombant pas. Il en résulte notamment que nous ne saurions être tenus pour responsables des dégâts matériels ou des accidents de personne, consécutifs à une installation non conforme :

- aux dispositions légales et réglementaires telle que par exemple, l'absence de raccordement à une prise de terre
- aux dispositions régissant le domaine des installations tels que, par exemple, les règles de l'art, les D.U.T., les accords intersyndicaux, etc.

Notre garantie consiste en l'échange ou la réparation en usine de toutes les pièces reconnues défectueuses par nos services à l'exclusion de tous frais de main d'œuvre, de déplacement ou de transport.

La garantie ne s'applique pas au remplacement ou la réparation qui résulterait d'une usure normale, d'une négligence, d'intervention de tiers non qualifié, de défaut de surveillance ou d'entretien, d'une alimentation électrique non conforme ou l'utilisation d'un combustible non approprié.

Les sous-ensembles, tels que moteurs, pompes, vannes électriques, etc., ne sont garantis que s'ils n'ont jamais été démontés.

Les dispositions qui précèdent du présent certificat ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur de la garantie légale pour défauts et vices cachés qui s'applique en tout état de cause.